



C O M M U N E D E
MARCHIN

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la séance du Conseil communal qui se tiendra en la

Salle du Conseil, rue Joseph Wauters, 1A à 4570 MARCHIN
le lundi 16 décembre 2024 à 20 heures

ORDRE DU JOUR

1. COLLÈGE COMMUNAL – Prestation de Serment de la Présidente du CPAS en qualité de membre du Collège – INSTALLATION
2. FINANCES – Budget communal 2025 – Dépenses relatives à la bonne marche du service public – Engagement au-delà des douzièmes provisoires – DÉCISION
3. FINANCES – Zone de Police du Condroz – Budget de l'exercice 2025 – Dotation de la Commune de Marchin – DÉCISION
4. FINANCES – Zone de Secours HEMECO – Budget de l'exercice 2025 – Dotation de la Commune de Marchin – DÉCISION
5. ADL – Budget RCO 2025 – DÉCISION
6. FINANCES – CPAS – Budget ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2025 – DÉCISION
7. FINANCES – Fabrique d'église Saint-Martin de Vyle-Tharoul – Compte 2023 – DÉCISION
8. FINANCES – Fabrique d'église Saint-Martin de Vyle-Tharoul – Budget 2025 – DÉCISION
9. FINANCES – Fabrique d'église Saint-Hubert de Belle-Maison – Budget 2024 – Modification budgétaire n° 1 – DÉCISION
10. FINANCES – Coût-vérité DECHETS – Budget 2025 – Déclaration de taux de couverture 2025 à l'Office Wallon des Déchets – DÉCISION

11. FINANCES/TAXES – Règlement-taxe sur la collecte et le traitement des immondices – Exercice 2025 – DÉCISION
12. FINANCES – Budget communal 2025 – DÉCISION
13. PATRIMOINE – Compromis de vente concernant l'acquisition des parcelles cadastrées 01 B 505 F part. et 01 B 506 C part. situées sur le site des « 10 Bonniers » dans le cadre du Projet 243 en vue d'augmenter la création de logements d'intérêt public – ACCORD DE PRINCIPE
14. PATRIMOINE – Acte notarié – Vente parcelle cadastrée 01 B 09 N 2 – Rue Régissa – DÉCISION DE PRINCIPE
15. COUPOLE SOCIALE – Label « Commune volontaire » et signature de la charte de la Plateforme francophone du Volontariat asbl – DÉCISION
16. INFORMATION(S) du Collège communal – COMMUNICATION
17. PROCÈS-VERBAL de la séance précédente – APPROBATION

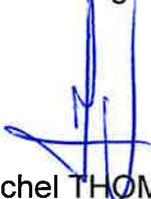
HUIS CLOS

18. HC1. Personnel enseignant – Désignation à titre TEMPORAIRE institutrice maternelle – Personnel communal enseignant – Année scolaire 2024-2025 – École fondamentale communale.

Fait à Marchin, le 6 décembre 2024,

PAR LE COLLÈGE,

Le Directeur général,


Michel THOMÉ



Le Bourgmestre,


Adrien CARLOZZI